

Atelier n.2

Le notaire et le divorce : quelques bonnes pratiques

Publics

- Notaires
- Clercs
- Collaborateurs

Niveau Initié

Objectifs

- Améliorer sa pratique quotidienne
- Devenir expert

Prérequis

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation

Plus-value

Maîtrise de la pratique

Présentation

Retour à partir de cas pratiques et d'exercices interactifs sur quelques difficultés courantes des dossiers de divorce.

Objectifs et contenu pédagogique:

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Se repérer dans les nouvelles procédures de divorce
- Maîtriser la pratique du divorce conventionnel.
- Conduire un dossier d'acquisition en cours de divorce

Approche pédagogique:

- Cas pratiques / Étude de cas / Série d'exemples concrets
- Schémas de synthèse / Tableaux de synthèse
- Support visuel

Formateur:

Bertrand Desfossé,

juriste consultant du CRIDON LYON

PROGRAMME

1h30

- 1. La nouvelle procédure de divorce judiciaire et ses dates clés pour le notaire
- 2. Tour d'horizon du divorce par consentement mutuel conventionnel (exercice interactif)
- 3. Acquisition par un époux en instance de divorce (cas pratique)

25 minutes 45 minutes

20 minutes

INFORMATIONS PRATIQUES

COÛT D'UN ATELIER:

52.50 € HT

Pour chaque salarié inscrit, saisie par l'office des prises en charge Opco EP.

MOYENS TECHNIQUES:

Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES:

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION:

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

INSCRIPTIONS ET SUIVI:

Inscription sur: https://formation.adnov.fr/.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'au 17 mai 2024.
- Une confirmation d'inscription vous sera envoyée à l'issue de votre inscription accompagnée de la convention de formation et de la procédure à suivre pour effectuer votre demande de subrogation.
- · La convocation à la formation vous sera adressée environ 3 semaines avant le début de la formation.
- · Les supports de cours vous seront adressés environ une semaine avant le démarrage de la formation
- · À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

INSCRIPTION: ADNOV

organismeformation@adnov.fr 0 800 710 620 (service et appel gratuits)

PRISE EN CHARGE FINANCIERE: OPCO EP contacts de vos délégués départ ementaux - page 31 à 33

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

> Pour plus d'informations, contactez-nous au 0 800 710 620 Service & appel gratuits

> > Pour consulter nos statistiques, cliquez ici 🔗